

HEILLECOURT

DANS MA VILLE #sécurité prévention



COMMENT BIEN PROTÉGER

MON HABITATION ?



Mes chers Concitoyens,

Le bien vivre ensemble repose sur la sécurité.

Notre sécurité est assurée par la police municipale qui compte trois policiers municipaux. Elle est renforcée par un policier municipal supplémentaire, par suite d'un accord entre les deux villes de Heillecourt et Fléville-devant-Nancy. Ils forment tous les quatre une équipe unie et efficace.

Leurs missions sont essentiellement des missions de terrain en vue, là aussi de créer des liens avec la population, les commerçants, les associations, les voisins solidaires et attentifs que nous remercions pour leur contribution essentielle dans ce plan sécuritaire de la ville.

23 caméras quadrillent la ville, notamment les entrées et sorties de Heillecourt et facilitent leur tâche et celle de la Police Nationale en cas de besoin.

Pour compléter le dispositif de sécurité-prévention, la municipalité porte à la connaissance des heillecourtois(es) un guide informatif avec les bons réflexes de prévention à prendre, ou respecter, pour limiter les vols.

Très cordialement,

Didier Sartelet
Maire
Conseiller métropolitain

Pascale César
Adjointe déléguée
à la Sécurité

SOMMAIRE

3 Les Heillecourtois,
des citoyens engagés

4 Mesures préventives
en cas d'absence

6 Protéger son domicile

10 Démarchage

11 Conseils pour vos
projets d'habitat

12 Conduite à tenir en cas de tentative
de cambriolage ou de cambriolage

14 Police municipale

15 Numéros d'urgence

LES HEILLECOURTOIS, DES CITOYENS ENGAGÉS

*Vous partez en vacances :
déposez un formulaire
tranquillité vacances*



Formulaire ici :
flashez-moi !

Avant votre départ en vacances, il est possible de vous inscrire sur un registre à la Police municipale, en précisant la date de votre départ, la date de votre retour et les coordonnées de la personne de confiance à prévenir en cas de problème. Le dispositif « Opération Tranquillité Vacances » organise des passages préventifs des services de police à votre domicile, durant votre absence.

Restez attentif au cadre de vie !

En cas de dégradations, de tags, de renversements de poubelles, ou d'autres éléments inhabituels du quotidien, contactez la Police municipale.

Le dispositif Voisins Solidaires et Attentifs

« Voisins Solidaires et Attentifs » est une des réponses permettant de rétablir le lien social et d'assurer la tranquillité des personnes. Grâce à ce dispositif, les habitants sont solidaires et attentifs les uns envers les autres, dans une logique d'entraide, tout en respectant les droits individuels de chacun. Il permet d'alerter sur des comportements suspects, sur des rôdeurs, des démarcheurs, etc. mais aussi de veiller à la sécurité des personnes isolées qui ne donneraient plus signe de vie.

ATTENTION !

Ce dispositif ne remplace pas les missions de la police, il fonctionne en collaboration avec celle-ci. Les citoyens doivent appeler la Police municipale et ne pas agir seuls.



MESURES PRÉVENTIVES

EN CAS D'ABSENCE

Être vigilant même pour les courtes absences

Afin de ne pas être une cible facile pour les voleurs, **pensez toujours à fermer vos fenêtres et à verrouiller vos portes et votre garage** lorsque vous quittez votre domicile, **même pour une très courte durée.**

Fermez les différents accès de votre logement, y compris lorsque vous vous trouvez dans le jardin ou à l'étage de votre domicile.

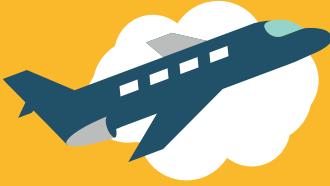
Ne laissez pas la clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Si vous disposez d'un système d'alarme, **pensez également à l'enclencher, même pour une courte absence.**

Attention ! si vous possédez des animaux de compagnie, il est vivement conseillé d'opter pour une alarme à détection volumétrique, qui les reconnaîtra.

Vous pouvez également, dans le cas d'une courte absence, **simuler votre présence** en laissant une télévision, une radio ou une lampe allumées.





S'organiser en cas d'absence de longue durée

Si vous partez pour une longue période, vous avez la possibilité de **demander à la Police de surveiller votre domicile pendant ses patrouilles quotidiennes**, dans le cadre du service « *Opération Tranquillité Vacances* ».

Vérifiez l'état de vos serrures, de votre dispositif d'alarme si vous en possédez un, vérifiez que vos portes et fenêtres sont bien fermées avant votre départ.

Cachez vos objets de valeur, si possible dans un coffre-fort installé à l'abri des regards.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, vous pouvez demander à un voisin ou à un proche, de passer régulièrement durant votre absence pour notamment relever votre courrier.

Pensez également à transférer vos appels téléphoniques vers le téléphone d'un proche.

Vous pouvez éventuellement mettre en place un système de commande automatique de certains appareils électriques, tels que vos volets, afin de simuler une présence.

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence.

Évitez de publier des informations sur Internet, et notamment sur les réseaux sociaux, qui pourraient informer de votre absence.

PROTÉGER SON DOMICILE

Avant et arrière de la maison

Il est conseillé d'installer des **projecteurs équipés de détecteurs de mouvement** afin de prévenir la venue de visiteurs.

Pensez à tailler vos haies et vos arbustes de façon à **dégager la vue** sur vos portes et fenêtres. Assurer une ligne de vue sur les différents accès permettra par exemple d'alerter vos voisins en cas d'intrusion.

Une haie d'une hauteur supérieure à 1,80 m est plus une protection pour les voleurs que pour votre maison.

Ne laissez pas dans votre jardin une échelle, un échafaudage ou des outils.

Ce type de matériels pourrait faciliter les intrusions.

Ne laissez pas sur votre porte **des messages** signalant votre absence.



Le numéro de votre domicile doit être mis en évidence pour faciliter l'intervention des services d'urgence.

25



Garage et voiture

La porte de votre garage doit être fermée. Si elle est reliée à un système d'ouverture automatique, il est préférable de le débrancher quand vous quittez votre résidence pour une longue durée.

Lorsque vous quittez votre véhicule, même pour un arrêt de quelques minutes, arrêtez le moteur, remontez les vitres et verrouillez les portes.

Lorsque vous circulez en ville, ne laissez pas en évidence, à l'intérieur de votre véhicule, des objets pouvant intéresser les voleurs, et veillez à verrouiller vos portes. En ville, essayez de stationner votre véhicule dans un endroit éclairé.



Si une clôture délimite votre propriété, il est préférable qu'elle soit grillagée ou à claire-voie afin de favoriser la visibilité.



Il est préférable de ranger, ou de verrouiller avec un cadenas, le mobilier de jardin (chaises, salon de jardin, barbecue, etc). De même, si vous disposez d'un abri de jardin, la porte doit être verrouillée et la clé rangée dans un lieu sécurisé.

Portes et fenêtres

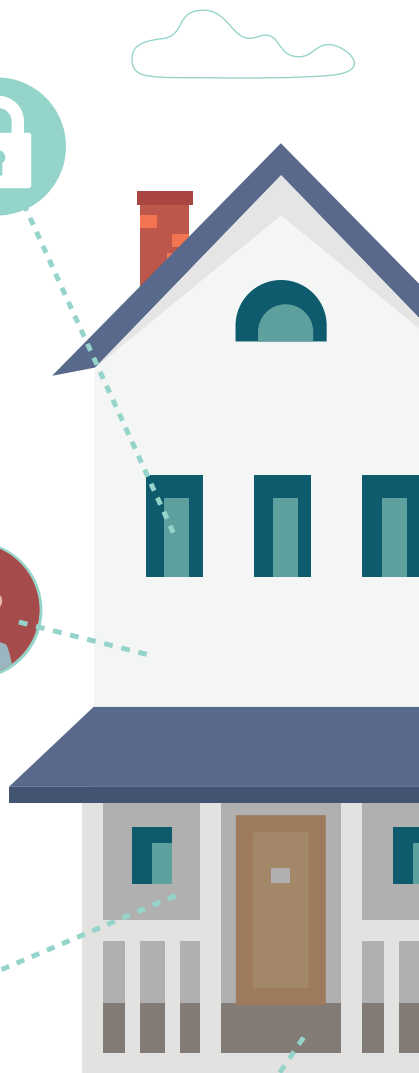
Pour plus de sécurité, vos portes doivent être solides et massives et, avoir un cadre renforcé au niveau de la serrure. Une serrure à pêne dormant protège votre domicile contre les intrusions.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le viseur optique ou l'entrebâilleur de porte. Ne vous fiez cependant pas aux chaînettes pour entrouvrir la porte ; si vous êtes une personne âgée ou isolée, laissez plutôt votre porte fermée et demandez à la personne de s'identifier. Si votre visiteur vous sollicite à des fins commerciales, vous pouvez lui demander de vous remettre sa carte professionnelle ou téléphoner à son employeur en cas de doute sur ses réelles intentions.

Le démarchage est réglementé sur la commune par arrêté municipal. En cas de doute faites appel à la Police municipale ou à la mairie.

La nuit, et notamment en été, évitez de laisser vos fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés : si vous avez perdu vos clés et que l'adresse est identifiable sur votre trousseau ou porte-clés, changez immédiatement vos serrures.



Tous les types de fenêtres peuvent être sécurisés, demandez conseil à des professionnels.



Habitat collectif

Si vous habitez au rez-de-chaussée ou au premier étage, ne laissez jamais vos fenêtres ouvertes en votre absence, ni entrebâillées, le système oscillo-battant se force.

La meilleure façon de lutter contre les cambriolages ou les vols reste la vigilance entre voisins.

À SAVOIR !

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, ni dans la boîte aux lettres, ni dans un pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Fermez la porte même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les moyens d'accès à votre domicile.

En cas de doute, de bruits ou de présences suspectes, alertez la Police nationale en composant le 17 ou la Police municipale.

Caves

Pour sécuriser votre cave, installez **une porte ou un verrouillage renforcés**.

Évitez d'y stocker des objets de valeur.

DÉMARCHAGE

À SAVOIR !

Les personnes habilitées à démarcher doivent être munies d'une carte visée par le préfet. La ville de Heillecourt ne mandate pas de démarcheurs, sauf communication expresse de celle-ci. Pour votre sécurité, méfiez-vous des personnes qui vous l'affirment. La mairie recommande donc la plus grande prudence à celles et ceux qui sont ainsi sollicités sur la voie publique ou à leur domicile (par exemple, pour l'entretien de la toiture, de la charpente, etc.).

En cas de doute ou de sollicitations abusives, contactez la Police municipale au 06 22 39 19 42, ou la Police nationale en composant le 17, ou la mairie pendant les heures d'ouverture.

Restez aussi prudent au sujet des démarchages téléphoniques.

Ne divulguez jamais vos coordonnées personnelles ou votre numéro de carte bancaire, même si la personne au bout du fil se présente comme étant un agent communal, un employé d'EDF, votre organisme bancaire, votre caisse de sécurité sociale, ou comme étant un représentant des services fiscaux, etc.

Votre répondeur peut trahir des informations vous concernant ; si vous êtes seul(e) ou âgé(e), par exemple, essayez d'enregistrer un message le plus neutre possible.

RESTEZ VIGILANT !

Les cambrioleurs effectuent généralement un repérage des lieux en amont afin d'analyser la sécurité du logement et le type d'individu qui y habite. Les personnes seules sont ainsi les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les femmes. Si vous êtes une femme seule, pensez à ne faire figurer que votre nom sur votre boîte aux lettres pour ne pas attirer l'attention avec un prénom féminin.

Ne laissez pas votre boîte aux lettres déborder : si vous partez plusieurs jours, assurez-vous de demander à un voisin de la vider régulièrement.



**Sécurité Seniors :
flashez-moi !**

CONSEILS POUR

VOS PROJETS D'HABITAT

Constructions neuves

Toute personne désirant entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non doit, au préalable, **obtenir une autorisation du Droit des sols**. Avant tout projet, se renseigner en mairie auprès du service Urbanisme sur les possibilités et règlements. En savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr>

Adoptez un système de sécurité : la multiplication des cambriolages justifie de plus en plus la mise en sécurité des habitations. Plusieurs systèmes d'alarme existent pour dissuader les voleurs ou les mettre en fuite. **Il est moins onéreux de le prévoir au moment de la construction**, notamment en ce qui concerne la sécurisation des ouvertures, que de le faire par la suite. Adopter cette solution peut d'ailleurs faire baisser le coût de votre assurance.

Rénovations ou projets d'extension

Pour protéger votre résidence des cambriolages, **renforcez les protections existantes**. Dans cette optique, demandez conseil à des professionnels.

Sur les menuiseries, il est conseillé d'installer un dispositif intérieur de blocage d'ouverture.

À SAVOIR !

Pour votre sécurité, posez des détecteurs de fumée. Depuis le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation (appartement ou maison) doit être équipé d'au minimum un détecteur de fumée normalisé (à ne pas poser dans les cuisines ni dans les salles de bains).

Lorsque vous vous installez dans un nouveau logement, **pensez à changer les serrures**.



CONDUITE À TENIR EN CAS DE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE OU DE CAMBRIOLAGE

Appelez immédiatement la Police



Si les voleurs ou les cambrioleurs sont toujours sur les lieux, ne prenez pas de risques, tentez seulement, si possible, de récupérer des informations simples, telles que le type du véhicule, la **plaque d'immatriculation**, l'aspect physique des voleurs ou des individus suspects.

Avant l'arrivée des forces de l'ordre, protégez les traces d'indices à l'intérieur comme à l'extérieur de votre domicile, ne touchez à aucun objet et interdisez l'accès aux lieux, sauf en cas d'extrême nécessité.

À SAVOIR !

La Police municipale peut intervenir rapidement sur les lieux durant ses heures de service, afin de sécuriser le périmètre avant la venue de la Police nationale.



Les bons réflexes à adopter pour éviter les cambriolages :
www.interieur.gouv.fr
www.service-public.fr

Pour prévenir les forces de l'ordre

Police nationale :

composez le 17

Police municipale : composez

le 06 22 39 19 42 du lundi

au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour faire opposition

À une carte bancaire :

0 892 705 705

À un chéquier :

0 892 68 32 08

Pour un téléphone portable volé

Prenez contact avec votre opérateur téléphonique.

À SAVOIR !

À l'achat de votre téléphone portable, **pensez à relever le numéro IMEI** (International Mobile Equipment Identity) et à le conserver. Ce numéro composé de 15 à 17 chiffres, est inscrit sous la batterie de votre téléphone portable et sur le coffret que vous recevez lors de son achat. Il **permet d'identifier votre mobile** et de bloquer votre ligne téléphonique en cas de vol.



Déposez une plainte au commissariat de Police

Munissez-vous de votre pièce d'identité ainsi que des références des biens volés.

Réalisez des photos d'éventuels dégradations ou indices laissés sur les lieux.

Déclarez le vol à votre assureur

À SAVOIR !

Pensez à **photographier vos objets de valeur pour faciliter le travail de la police en cas de vol**. Si possible, notez le numéro de série et la référence des matériels, et conservez vos factures, ou les expertises pour vos objets de très grande valeur. Cette préparation, bien que fastidieuse, pourra s'avérer utile, si vous êtes victime d'un cambriolage, lorsque vous vous adresserez à votre assureur.

Les démarches à engager avec votre assurance en cas de vol ou de cambriolage :

<http://vosdroits.service-public.fr>



POLICE MUNICIPALE

La Police nationale assure la sécurité des personnes, des biens, et le maintien de l'ordre public sur le territoire du Grand Nancy. En étroite collaboration avec celle-ci, la Police municipale réalise des missions de proximité.

Les actions de la Police Municipale

La Police municipale mène au quotidien des **actions de prévention et de sécurité** en partenariat avec la Police nationale. Elle est constituée de trois policiers municipaux.

C'est une **police de très grande proximité** ; durant ses heures de service, elle peut intervenir rapidement sur les lieux si vous êtes en situation de danger ou en cas de problème.

Son rôle consiste à :

Protéger les personnes et les biens

Faire respecter la loi avec la Police nationale et veiller au respect des arrêtés municipaux

Veiller aux troubles à l'ordre et à la tranquillité publics, intervenir sur des problèmes de délinquance, de nuisances ou de voisinage

Effectuer des contrôles routiers et des contrôles de vitesse

Organiser la sécurité des manifestations publiques

Orienter, informer et écouter les citoyens

Surveiller les abords des établissements scolaires en partenariat avec les agents de sécurité des écoles

Participer à l'« Opération Tranquillité Vacances » et au dispositif « Voisins Solidaires et Attentifs »



NUMÉROS D'URGENCE +



La sécurité

Appel d'urgence européen
Composez le 112 si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union européenne.

Sapeurs-pompiers
Composez le 18 pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des personnes ou des biens, et obtenir leur intervention rapide.

Police secours
Composez le 17 pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

Police nationale (Vandœuvre)
03 83 56 16 56

Police municipale
06 22 39 19 42

L'administration

Mairie de Heillecourt
03 83 55 17 20

La santé

Urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes
Composez le 114 si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par SMS.

Service d'aide médicale urgente (SAMU)
Composez le 15 pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Centre antipoison
03 83 22 50 50

Permanences de soins
0 820 33 20 20

SOS Médecins Grand Nancy (urgences médicales 24 h/24) :
0 826 46 54 54

Pharmacie de garde
32 37 (jusqu'à 22 h). De 22 h à 9 h et les jours fériés, se rendre à l'Hôtel de Police, 38, boulevard Lobau à Nancy.

À SAVOIR !

Pour les appels d'urgence, afin de faciliter et d'accélérer le traitement de votre appel, pensez à préciser trois informations importantes :

Qui êtes-vous ? Vous êtes une victime ? Un témoin ? Donnez un numéro de téléphone auquel vous restez joignable.

Où êtes-vous ? Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.

Pourquoi appelez-vous ? Précisez les motifs de votre appel. Exprimez-vous clairement auprès de votre interlocuteur.



HEILLECOURT

DANS MA VILLE
#sécurité
prévention



**DOCUMENT
À CONSERVER**



**POLICE
NATIONALE**

Retrouvez toute l'actualité sur
www.heillecourt.fr et sur l'application
« Heillecourt notre ville »

